

ÉLECTIONS 7 JUIN 2009



TABAGISME ET RESPONSABILITÉ POLITIQUE

(MPP) Avant les élections du 7 juin 2009, la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer a voulu connaître (et surtout faire connaître aux électeurs) l'opinion des différents partis politiques sur diverses mesures antitabac qu'elle juge efficaces.

Au Luxembourg, le tabagisme, première cause de mortalité prématurée évitable, est responsable de plus de 500 décès par an. Le futur gouvernement et les futurs députés auront certainement un rôle important à jouer pour aider à réduire l'impact de cette épidémie.

La Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer recommande fortement une augmentation drastique et régulière des prix du tabac ainsi que l'interdiction de fumer dans les cafés, discothèques et sur les lieux de travail. D'autres mesures, comme les avertissements sanitaires sur les paquets sous forme d'images chocs, l'instauration de paquets génériques peu attractifs et des campagnes de dénormalisation du tabac, sont de bons compléments.

Pour connaître l'avis et les positions des différents partis politiques concernant ces différentes mesures, la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer a donc soumis un questionnaire à 7 partis politiques. Cinq partis (ADR, CSV, Déi Gréng, DP et LSAP) ont fait part de leurs positions en la matière, alors que les partis Déi Lenk et KPL n'ont pas répondu.



QUESTIONS DE NOTRE FONDATION ET RÉPONSES DES PARTIS POLITIQUES



Votre parti a-t-il un programme de santé publique ?	Oui	Oui
Votre parti va-t-il s'engager à intégrer l'éducation à la santé dans les programmes scolaires ?	Oui	Oui
La lutte anti-tabac figure-t-elle parmi les priorités de votre programme ?	Pas vraiment	(1)
Votre parti est-il favorable à l'utilisation de la politique fiscale pour assurer une hausse annuelle des prix des produits de tabac au-dessus du niveau de l'inflation ?	Non	(2)
Votre parti soutient-il une hausse des prix drastique, visant à réduire les écarts de prix entre les Etats membres ?	Non	(3)
Votre parti est-il favorable à une exclusion du prix du tabac de l'indice national des prix ?	Oui	(4)
Votre parti est-il favorable à des mesures plus concrètes pour protéger les non-fumeurs sur les lieux de travail? Si oui, lesquelles ?	Oui : mise en place d'installations efficaces d'évacuation d'air sur les lieux de travail. Financement à l'aide de subventions étatiques.	Non : nous sommes d'avis que les mesures actuelles sont à ce stade suffisantes, ceci d'autant plus que la loi ne prévoit pas d'interdiction de fumée dans les bars et discothèques, où les salariés sont le plus exposés aux effets du tabagisme.
Votre parti est-il favorable à une bonne organisation du contrôle de l'interdiction de fumer ?	ne sait pas	Oui
Votre parti est-il favorable à la création (par exemple au sein du Ministère du Travail) d'un service de médiation chargé de collecter et d'instruire les plaintes qui lui seraient adressées, afin d'améliorer la protection de tous ?	Non	(5)
Les campagnes de sensibilisation et d'information sont peu nombreuses, vu les coûts élevés. Votre parti est-il favorable au fait de consacrer 1 % des rentrées fiscales des produits du tabac aux actions de prévention du tabagisme ?	Oui	(6)
Votre parti est-il favorable à une interdiction des distributeurs de cigarettes ?	Non	Non
Votre parti estime-t-il que la publicité et les ventes de produits de tabac via Internet devraient être surveillées et contrôlées ?	Non	Oui

Oui	Oui	Oui
Oui	Oui	Oui
Oui	Oui	Oui
Oui	Oui	Oui
Oui	Non	Oui
Oui	Oui	Oui
Oui	Oui : renforcement de l'interdiction de fumer sur les lieux de travail, mise à disposition de locaux adéquats pour fumeurs en dehors des parties communes si nécessaire, médiation.	Oui : la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac constitue une bonne base. Par le biais de campagnes d'information et de sensibilisation, il s'agira maintenant de veiller à une mise en pratique plus conséquente des dispositions de la loi anti-tabac.
Oui	Oui	Oui
Oui	Oui	Oui
Oui	Oui	Non
Oui	Oui	Oui
Oui	Oui	Oui

Le parti CSV n'a pas répondu avec «oui/non/pas vraiment/ne sait pas», mais a mis les commentaires suivants :

(1) La lutte anti-tabac figure dans notre programme. Les priorités sont cependant avant tout celles soulevées par la crise économique et financière.

(2) Notre parti peut envisager une hausse des accises sur le tabac, notamment pour diminuer les différences de prix en Europe. Quant aux paramètres à prendre en considération, il y en a d'autres que l'inflation.

(3) Voir réponse ci-dessus

(4) L'indice des prix doit tout d'abord refléter une mesure objective de l'inflation des prix des ménages. Toute modification du panier actuel doit être vue sous cet angle.

(5) Il faudrait d'abord définir le paramètre de cette action. Quant au secteur privé, et pour autant qu'il s'agit du tabagisme au lieu de travail, cette mission se trouve d'ores et déjà confiée implicitement à l'Inspection du Travail et des Mines.

(6) Notre parti est d'avis qu'il faut redoubler d'efforts et consacrer davantage de moyens à cette politique. Il ne soutient cependant pas, pour des principes de politique fiscale bien comprise, l'affectation spécifique de recettes fiscales.

MESURES PRECONISÉES PAR LA FONDATION LUXEMBOURGEOISE CONTRE LE CANCER : LES AVIS DE CHAQUE PARTI POLITIQUE

Proposition de la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer :

Hausse régulière de 10% des taxes sur les produits de tabac jusqu'à harmonisation avec prix du tabac des pays limitrophes

ADR : Non

CSV : Voir ci-dessus (NDLR : voir page 13).

DEI GRENG : Nous sommes pour cette mesure.

DP : Non, une telle mesure n'aurait pour conséquence qu'une baisse des ventes vers l'étranger, ce qui améliorerait certes nos statistiques en matière de consommation de tabac par tête d'habitant, mais n'aurait pas de véritable impact sur la

consommation de tabac et la santé de nos concitoyens, à moins que les prix deviennent réellement prohibitifs.

LSAP : Le LSAP est favorable à une hausse régulière des produits du tabac : les études montrent qu'une telle mesure, ensemble avec les mesures d'interdiction de fumer dans certains lieux, est un des meilleurs moyens pour dissuader les jeunes de commencer à fumer, respectivement pour inciter les fumeurs à arrêter de fumer. A moyen terme, les hausses régulières des taxes sur les produits de tabac vont aboutir à une harmonisation des prix au Luxembourg avec ceux pratiqués dans les pays limitrophes.

Proposition de la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer :

Interdiction des distributeurs automatiques

ADR : Non

CSV : Non

DEI GRENG : Nous sommes pour cette mesure.

DP : Oui, afin de protéger les jeunes.

LSAP : L'interdiction des distributeurs automatiques de cigarettes ne constitue pas vraiment une priorité pour notre parti. S'il peut paraître utile de rendre l'accès aux produits du tabac le plus difficile possible, il n'en reste pas moins que les fumeurs trouveront les moyens de s'approvisionner en cas de besoin.

Proposition de la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer :

Extension de l'interdiction de fumer aux cafés et discothèques

ADR : Non

CSV : À envisager sérieusement avant toute autre modification légale.

DEI GRENG : Nous sommes pour cette mesure.

DP : Non, la législation actuelle s'avère déjà difficilement applicable, notamment au niveau des contrôles.

LSAP : Nous pensons qu'on peut dresser un bilan positif de la loi anti-tabac. Quant à l'interdiction de fumer dans les cafés et discothèques, c'est un but à viser à moyen ou long terme. Il faudra engager des discussions, informer et sensibiliser la population afin de la convaincre de la nécessité d'une telle mesure. Les meilleures lois sont vouées à l'échec sans le soutien d'une majorité de la population.

Proposition de la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer :

Interdiction de fumer sur le lieu de travail

ADR : Il y a, au sein de notre parti, la tendance de se prononcer pour une interdiction de fumer sur le lieu de travail. Cependant, une discussion définitive n'a pas encore eu lieu, mais suivra sous peu.

CSV : Voir ci-dessus (NDLR : voir page 13).

DEI GRENG : Nous sommes pour cette mesure.

DP : Il s'agit de généraliser cette interdiction, et de prévoir des locaux adéquats réservés aux fumeurs si cela s'avère nécessaire.

LSAP : Le LSAP est absolument favorable à l'interdiction de fumer sur le lieu du travail. Nous estimons que la loi du 11 août 2006 relative à la

lutte antitabac constitue une bonne base légale pour la protection des non-fumeurs sur le lieu de travail. Celle-ci prévoit que l'employeur a l'obligation de protéger les travailleurs contre les émanations résultant de la consommation de tabac d'autrui. Ceci a incité un grand nombre d'entreprises à régler la question du tabagisme. Certaines d'entre elles ont même mis en place des campagnes d'aide au sevrage tabagique. Par le biais de campagnes d'information et de sensibilisation, il s'agira maintenant de veiller à une mise en pratique plus conséquente des dispositions de la loi anti-tabac.

Proposition de la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer :

Contrôles systématiques du respect de la loi anti-tabac

ADR : Non.

CSV : Oui

DEI GRENG : Nous sommes pour cette mesure.

DP : Non, un contrôle systématique nécessiterait une mobilisation trop importante des forces de l'ordre, dont les effectifs sont limités et dont la présence sur le terrain s'avère nécessaire afin de garantir la sécurité de nos citoyens.

LSAP : Le LSAP est convaincu qu'il faut contrôler sérieusement et de façon conséquente l'application et le respect de la loi anti-tabac.

Proposition de la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer :

Évaluation des lois anti-tabac

ADR : Oui

CSV : Oui

DEI GRENG : Nous sommes pour cette mesure.

DP : Oui, nous avons nous-mêmes réclamé une telle évaluation.

LSAP : Pour le LSAP le bilan de la loi anti-tabac est positif : le nombre des fumeurs a diminué et va continuer à diminuer étant donné les programmes et mesures anti-tabac, les non-fumeurs sont mieux protégés du tabagisme passif et du fait de l'interdiction de la publicité pour les produits du tabac, les jeunes et moins jeunes seront moins tentés de commencer à fumer. Nous sommes d'avis qu'une évaluation plus poussée pourrait être utile.



Proposition de la Fondation Luxembourgeoise

Contre le Cancer :

Paquet avec photos-chocs (50% surface)

ADR : Oui

CSV : Entre paquet avec photo-chocs, paquet avec numéro Tabac-Stop et paquet générique, il faut opter pour la méthode la plus efficace.

DEI GRENG : Nous sommes pour cette mesure.

DP : Nous sommes sceptiques vis-à-vis d'une telle mesure qui risque de choquer et de traumatiser les enfants. De même, on ne publie pas d'images-chocs d'accidents de la circulation afin de les éviter.

LSAP : Nous estimons que ces photos-chocs peuvent avoir l'air spectaculaire et choquer – nous doutons toutefois de leur efficacité quand il s'agit de motiver un fumeur pour s'arrêter de fumer ou de dissuader un non-fumeur de commencer à fumer.

Proposition de la Fondation Luxembourgeoise

Contre le Cancer :

Paquet avec numéro Tabac-Stop

ADR : Oui

CSV : Entre paquet avec photo-chocs, paquet avec numéro Tabac-Stop et paquet générique, il faut opter pour la méthode la plus efficace.

DEI GRENG : Nous sommes pour cette mesure.

DP : Oui, rien ne s'oppose à une telle mesure.

LSAP : C'est certainement une bonne idée : il faudra étudier la possibilité d'application d'une telle mesure étant donné la grande proportion de produits du tabac importés au Luxembourg.

Proposition de la Fondation Luxembourgeoise

Contre le Cancer :

Formation systématique des professionnels de santé et des enseignants

ADR : Oui.

CSV : Oui.

DEI GRENG : Nous sommes pour cette mesure.

DP : Tout à fait d'accord.

LSAP : Le LSAP est favorable à la formation systématique en matière de lutte anti-tabac des professionnels de santé et des enseignants.

Proposition de la Fondation Luxembourgeoise

Contre le Cancer :

Financement des actions et programmes par un Fonds Tabac

ADR : Oui

CSV : Voir ci-dessus (NDLR : voir page 13).

DEI GRENG : Nous sommes pour cette mesure.

DP : Oui. Ce Fonds pourrait être financé en y versant 1% des rentrées fiscales des produits tabac.

LSAP : Le LSAP estime que c'est une bonne idée.

Proposition de la Fondation Luxembourgeoise

Contre le Cancer :

Instauration d'un paquet générique

ADR : Non.

CSV : Entre paquet avec photo-chocs, paquet avec numéro Tabac-Stop et paquet générique, il faut opter pour la méthode la plus efficace.

DEI GRENG : Nous voulons plus de détails sur cette mesure.

DP : Nous sommes sceptiques vis-à-vis d'une telle mesure dont l'impact serait en fin de compte négligeable.

LSAP : Il serait utile d'étudier la question. Une telle mesure risque toutefois d'avoir peu de force dissuasive.

Proposition de la Fondation Luxembourgeoise

Contre le Cancer :

Intégration de l'éducation à la santé dans les programmes scolaires

ADR : Oui

CSV : Oui

DEI GRENG : Nous sommes pour cette mesure.

DP : Tout à fait d'accord !

LSAP : Le LSAP est favorable à l'intégration de l'éducation à la santé dans les programmes scolaires.



CONCLUSIONS DE LA FONDATION LUXEMBOURGEOISE CONTRE LE CANCER

5 partis politiques sur 7 ont eu le courage de répondre à des questions sensibles et pas toujours populaires sur le tabagisme. Si les réponses des différents partis sont souvent nuancées et prudentes, le parti des Verts « Déi Gréng » est le seul parti dont les réponses correspondent en tout aux revendications de la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer ! Quant à l'ADR, ses positions en sont les plus éloignées.

- Une des mesures prioritaires demandées par la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer est **l'interdiction de fumer dans les cafés et discothèques** (voir Info-Cancer 56). Il n'y a que le parti « Déi Gréng » qui partage cet avis. Les réponses des autres partis sont étonnantes étant donné qu'une telle demande vient aussi de la population qui a appris à apprécier les restaurants sans fumée. Les partis LSAP et CSV répondent prudemment sans vouloir s'engager, le parti démocratique n'est pas vraiment partant et l'ADR est carrément contre une telle extension. Quel dommage !
- Si les partis se prononcent en gros pour **l'interdiction de fumer sur les lieux de travail**, les uns pensent que la législation existante est suffisante (LSAP et CSV), les autres qu'il faut un renforcement de la loi (DP).

- Certaines **réponses** (par exemple concernant la politique des prix, l'interdiction des distributeurs ou un paquet générique) sont **surprenantes**, car elles sont basées sur des impressions et des jugements subjectifs, montrant une méconnaissance totale du sujet au lieu de considérer les avis des experts (OMS, Banque Mondiale, etc) basés sur l'expérience.
- Une **excellente nouvelle** est que tous les partis sont favorables à l'intégration de l'éducation à la santé dans les programmes scolaires ainsi qu'à la formation systématique des enseignants et des professionnels de santé. Ceci semble donc chose acquise à condition que le futur gouvernement tienne ses promesses !

Le Luxembourg va voter le 7 juin...

Aux électeurs de choisir... Il est évident que les positions des partis concernant la prévention du tabagisme ne sont pas la priorité nationale. Néanmoins, cet article permet de situer les attitudes des partis politiques en ce qui concerne la santé publique ce qui aidera à orienter les choix des électeurs soucieux de la santé.